



**Le 30 mars le SNUipp-FSU à nouveau dans la rue !
10h Place Garibaldi à NICE**

Le JEUDI 4 avril nouvelle grève contre la loi Blanquer !



**Dans cette période d'action et de résistance
il faut se syndiquer !**

Cliquez ici pour adhérer en ligne
Téléchargez le bulletin d'adhésion ici

2018-2019 - Lettre du SNUipp-FSU n°66

Sommaire : Ris, colloque néo, Action loi Blanquer, Grève, Temps de travail, Hors classe, OCCE, Congés formation, CPF, Mouvement, Ineat/exeat, Retraites



Une participation en forte hausse !

Les réunions du SNUipp-FSU connaissent une forte affluence .

La forte progression aux élections professionnelles, l'actualité brûlante (loi Blanquer, dynamitage de la fonction publique, mouvement) ne sont pas étrangers à ce phénomène encourageant.

Par ailleurs nos 2 réunions mouvement ont réuni 200 personnes.

Dernière RIS : Antibes le 3 avril de 9h - 12h salle des associations.



**En direct du stage "début de carrière" T1,T2,T3 du SNUipp-FSU 06.
Plus de 80 jeunes collègues présents.**

Visioconférence avec M. Pesce, maître de conférence à l'université de Tours.

D'autres intervenants tout au long de cette journée enrichissante: Mme Leblanc,

Mme Ngo Mai, M. Olivier, Mme Baby.

Merci à toutes et tous !

Ce stage sera renouvelé l'an prochain.

BLANQUAIR

L'ÉDUCATION LOW-COST



Toutes et tous mobilisés CONTRE LA LOI BLANQUER !

**Samedi 30 mars, Manifestation unitaire :
ENSEIGNANTS et PARENTS
RDV 10h Place Garibaldi à Nice**

Loi Blanquer : Une réforme qui ne répond pas aux enjeux

Alors qu'il devait s'articuler autour de l'obligation d'instruction ramenée à 3 ans, le projet de loi dit Blanquer "Pour une école de la confiance" est devenu, au fur et à mesure de ses évolutions, un texte qui bouleversera le fonctionnement du système éducatif.

Le SNUipp-FSU refuse :

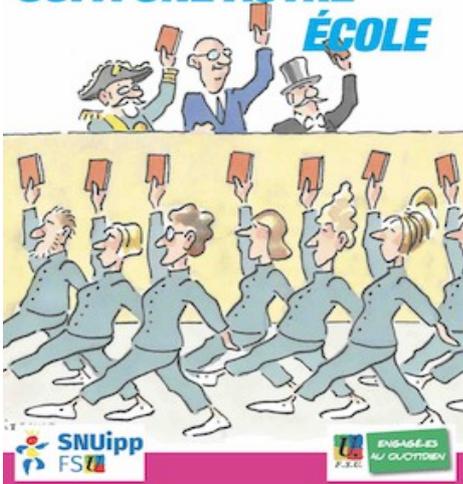
- la création des établissements publics des savoirs fondamentaux,
- une reprise en main de la formation des enseignants basée sur une conception du métier réduite à des fonctions d'exécution,
- la fin de l'évaluation indépendante des politiques éducatives,
- les cadeaux financiers pour l'école privée.
- la mise au pas des personnels avec l'introduction d'un devoirs de réserve !

Cette loi va se décliner par ordonnances ou textes réglementaires portant des transformations profondes.

Le SNUipp-FSU exige l'abandon de la loi Blanquer telle qu'elle a été votée en première lecture à l'Assemblée Nationale.

Lire ici

NON à la loi Blanquer **OUI À UNE AUTRE** **ÉCOLE**



Grève Education le 4 avril !

Lire l'appel unitaire [ici](#)

Déclaration d'intention de faire grève [ici](#)
(avant le Lundi 1er avril MINUIT par mail à l'IEN)



communiqué

**Temps de travail des agent-es publics :
la FSU demande des comptes !**

Suivant l'adage bien connu "*Qui veut tuer son chien l'accuse de la rage*", le rapport remis par l'Inspection générale des finances à Gérald Darmanin et dévoilé, la veille de la présentation en conseil des ministres du projet de la loi dite de transformation de la fonction publique, tombe à pic pour s'attaquer aux agent-es publics.

Quelle aubaine que de pouvoir encore une fois les stigmatiser comme détenteurs de prétendus privilèges ! La ficelle est vraiment trop grosse pour être honnête !

Lire la suite



Scandaleux !!

Le **ministère** place les collègues obligés de participer au dilemme suivant : beaucoup de vœux larges quitte à obtenir une affectation à titre définitif dans une zone infra-départementale plus éloignée ou sur un MUG non souhaité ou réduire les vœux larges et risquer une affectation d'office à titre provisoire sur tout le département.

-- Calendrier, Modalités, voeu géographique obligatoire quézaco ?, nos conseils etc...

TOUT EST **ICI**

-- Les **PREMIERS** documents de l'IA pour faire le mouvement :

TOUT est **ICI**



Situations sociales graves

Possibilité de monter un dossier auprès de l'assistante sociale du Rectorat

Annexe 2 + courrier + PJ à retourner **avant le 10 AVRIL 2019** à la conseillère technique du service social du Recteur + informez la Dipe 2

COPIE de l'annexe + courrier au SNUipp pour suivi



Accès au grade de professeur des écoles hors classe Année 2019

La circulaire de l'IA et le BO sont parus

[Lire le dossier complet du SNUipp-FSU ici](#)



**Poste d'enseignant détaché auprès de la Fédération nationale OCCE,
mis à disposition de l'OCCE 06 – rentrée 2019**

Appel à candidature [ici](#)



Congés de formation professionnelle - Rentrée 2019

Un groupe de travail est prévu Jeudi 28 MARS à l'IA.

La date de la Capd censée entériner les départs n'est pas connue à ce jour.

Si ce n'est déjà fait faites nous parvenir copie de vos demandes



Compte personnel de Formation

On l'attendait depuis 2 ans, la circulaire académique du Compte personnel de Formation (ex : DIF) devrait paraître au retour des congés de printemps

Le SNUipp-FSU a encore dernièrement relancé IA et Rectorat à ce sujet.

Le compte personnel de formation (CPF) est entré en vigueur depuis le 1er janvier 2017. Ce nouveau dispositif, qui s'est substitué au droit individuel à la formation (DIF), permet d'acquérir chaque année de nouveaux droits à la formation.

Utilisation du CPF

Les droits acquis au titre du CPF permettent de suivre une action de formation (hors celles relatives à l'adaptation aux fonctions exercées), un accompagnement ou bénéficier d'un bilan de compétences ou encore un accompagnement à la validation des acquis de l'expérience ayant pour objet :

- l'acquisition d'un diplôme, titre ou certification listés sur le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) <http://www.rncp.cncp.gouv.fr/>
- le développement de compétences nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'évolution de carrière.
- la préparation à un concours ou examen.

A suivre la parution de la circulaire et les échéances prévues.



Fonction publique : amplifier le mouvement !

Grève le 9 mai !

Rassemblements le 27 mars lors du passage du projet de loi au Conseil des ministres à midi et grève jeudi 9 mai font partie des actions prévues par sept organisations syndicales représentatives de la Fonction publique pour que soit retiré le projet de loi du gouvernement.

« Les organisations syndicales CFTC, CGC, CGT, FAFP, FSU, Solidaires et Unsa de la Fonction publique affirment de nouveau leur attachement aux valeurs du service public et à une Fonction publique au service de tous et toutes, porteuse de l'intérêt général ».

Les personnels ont également montré leur mobilisation pour préserver les services publics et l'école en particulier et leur opposition aux projets gouvernements actuels en arpentant en nombre les rues de France le 19 mars.

Lire la suite



INEAT/EXEAT 2019

- ▶ **La circulaire de l'IA 06 est parue**
- ▶ **Demandes à faire avant le 26 AVRIL 2019**

- ▶ **COPIES au SNUipp-FSU pour suivi**
- ▶ Sachant que ce mouvement complémentaire s'adresse prioritairement :
 - ▶ à celles et ceux qui n'ont malheureusement pas obtenu satisfaction aux permutations,
 - ▶ aux enseignants dont la mutation du conjoint a été connue après le 30/01/2019 et qui peuvent, à ce titre, bénéficier d'un rapprochement de conjoint.
 - ▶ Mais cela concerne aussi les PFSE (stagiaires), et d'autres collègues titulaires potentiels.

Tout est ici



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook



CALCULEZ votre retraite:

<http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !

Pour les ex-instits devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge"(60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le

calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.

Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

Lire la suite et modèle de lettre

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

Tél : 04 92 00 02 00

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos